



## Publication par la Banque de France du rapport sur la surveillance des moyens de paiement et des infrastructures des marchés financiers

La Banque de France, relayée par l'IEDOM dans les départements d'outre-mer, veille « au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement », « à la sécurité des systèmes de compensation, de règlement et de livraison des instruments financiers », ainsi qu' « à la sécurité des moyens de paiement scripturaux et à la pertinence des normes applicables en la matière ». Elle vient de publier le compte-rendu de ses actions en la matière sur la période 2012- 2014. Cette dernière a été marquée par le développement des transactions internet par cartes bancaire, la migration vers la norme SEPA, ou l'extension du champ de surveillance aux titres spéciaux de paiement dématérialisés (chèques cadeaux et titres restaurant notamment). Dans le cadre de cette nouvelle mission, la Banque de France a préparé un référentiel de sécurité présentant les objectifs de sécurité qui devront être atteints par les entreprises qui émettent et gèrent les titres spéciaux de paiement dématérialisés visés par l'arrêté du 17 juin 2013. La période a également été marquée par une évolution importante du cadre de surveillance des infrastructures des marchés financiers fixé par la BCE avec l'adoption en juin 2013 par le Conseil des gouverneurs des nouveaux principes CPMI/IOSCO plus exigeants que les précédents. Le premier chapitre du rapport traite des principales évolutions du cadre de surveillance de la Banque de France en matière d'infrastructures des marchés financier et de moyens de paiement, le second chapitre traite des actions menées en matière de surveillance des infrastructures des marchés financiers et le troisième chapitre traite des actions qui concernent le domaine des moyens de paiement.

[https://www.banque-france.fr/uploads/tx\\_bdfgrandesdates/rapport-surveillance-des-moyens-de-paiement-et-des-systemes-d-echange-2014.pdf](https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/rapport-surveillance-des-moyens-de-paiement-et-des-systemes-d-echange-2014.pdf)

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

### Union européenne

#### Eurostat

Dans la zone euro (ZE18), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 11,4 % en décembre 2014, en baisse par rapport au taux de 11,5 % de novembre 2014 et à celui de 11,8 % de décembre 2013. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis août 2012. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 9,9 % en décembre 2014, en baisse par rapport au taux de 10,0 % de novembre 2014 et à celui de 10,6 % de décembre 2013. C'est la première fois depuis octobre 2011 que ce taux descend sous les 10,0 % dans l'UE28. Eurostat estime qu'en décembre 2014, 24,056 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 18,129 millions dans la zone euro. Par rapport à novembre 2014, le nombre de chômeurs a diminué de 228 000 dans l'UE28 et de 157 000 dans la zone euro. Comparé à décembre 2013, le chômage a baissé de 1,710 million de personnes dans l'UE28 et de 693 000 dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en décembre 2014 ont été enregistrés en Allemagne (4,8 %) ainsi qu'en Autriche (4,9 %), et les plus élevés en Grèce (25,8 % en octobre 2014) et en Espagne (23,7 %).

### OCDE

#### Objectif croissance 2015

Dans son rapport annuel, l'OCDE donne une évaluation des réformes mises en place par les pays membres. Elle loue l'intensité des réformes menées en Espagne, en Grèce, en Irlande et au Portugal, mais déplore leur faiblesse voire même leur diminution « dans la plupart des pays nordiques et du cœur de la zone euro ». Concernant la France, le rapport recommande l'allègement du coût du travail, la réforme du droit du travail, le développement de la formation professionnelle, l'amélioration de la lutte contre l'échec scolaire et la levée de certains freins à la concurrence.

<http://www.oecd.org/fr/economie/reformes-economiques-objectif-croissance.htm>

### Microfinance

#### La microfinance dans les Outre-mer

Un projet d'avis consacré à la « Microfinance dans les Outre-mer » a été présenté le 10 février à l'Assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental CESE. Parmi les propositions on trouve l'extension du suivi statistique de la microfinance par la Banque de France à l'ensemble des territoires ultramarins, en partenariat avec l'IEDOM et l'IEOM.

[www.lecese.fr/sites/default/files/communiqués/CP%20-%20Avis%20Microfinance%20dans%20les%20OM.pdf](http://www.lecese.fr/sites/default/files/communiqués/CP%20-%20Avis%20Microfinance%20dans%20les%20OM.pdf)

### Actualités législatives

#### Publications au Journal Officiel

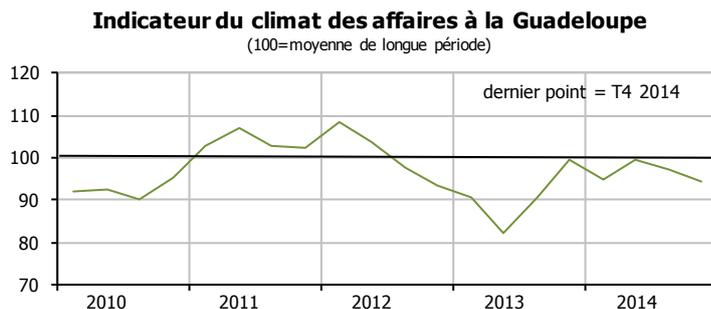
Décret n° 2015-149 du 10 février 2015 relatif aux obligations déclaratives et à la mise en concurrence des intermédiaires en défiscalisation outre-mer  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030223097&categorieLien=id>

# SUIVI DE PLACE ET ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

## Nouvelle baisse de l'ICA

L'indicateur du climat des affaires (ICA) continue de diminuer (-3,1 points) au quatrième trimestre 2014. Cette baisse, plus prononcée qu'au trimestre précédent, écarte davantage l'ICA de sa moyenne de longue période. À 94,3 points, l'ICA retrouve son niveau du premier trimestre 2014.

Cette évolution s'explique par l'appréciation négative portée par les chefs d'entreprise, tant sur le trimestre passé que sur celui à venir. En particulier, le solde d'opinion relatif à la trésorerie du trimestre passé ainsi que ceux relatifs aux prix et aux délais de paiements du prochain trimestre ont fortement contribué à la baisse de l'indicateur.



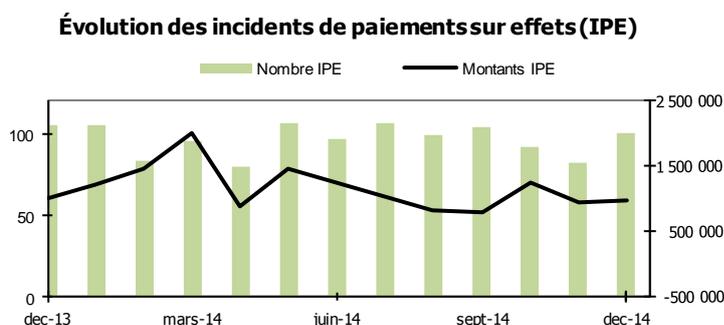
Source : Enquête de conjoncture IEDOM

## Vulnérabilité des agents économiques en Guadeloupe et Îles du Nord

À fin décembre 2014, le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire s'établit à 19 890 en Guadeloupe et Îles du Nord. Il affiche une baisse de 1,9 % par rapport au mois précédent et enregistre une baisse de 2,9 % en glissement annuel. Le nombre de retraits de cartes bancaires s'élève à 328, soit une diminution de 15,5 % par rapport au mois précédent et de 30,2 % sur un an. En cumul sur l'année 2014, 6 026 cartes ont été retirées de la circulation, un nombre en baisse de 8,2 % par rapport à l'année 2013. Au mois de décembre 2014, 26 dossiers de surendettement ont été déposés. En cumul sur l'année 2014, 305 dossiers ont été déposés, soit une hausse de 6,3 % par rapport à l'année 2013.

Parallèlement, le nombre de personnes morales en interdiction bancaire s'élève à 3 064 à fin décembre 2014. Il enregistre une faible baisse par rapport au mois précédent (-1,0 %) et une légère hausse par rapport à fin décembre 2013 (+1,6 %).

Sur le mois de décembre 2014, 101 incidents de paiements ont été répertoriés pour un montant déclaré de 981 736 €. Le nombre d'incidents de paiements enregistrent une forte hausse (+23,2 %) par rapport au mois précédent, tandis que les montants déclarés affichent une hausse moins prononcée (+5,1 %).



Source : IEDOM

## Les récentes publications

L'IEDOM Guadeloupe vient de publier la note « Premières tendances » relative au 4<sup>e</sup> trimestre 2014. Cette note est téléchargeable librement sur le site <http://www.iedom.fr/>

# BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

## 20<sup>e</sup> conférence des Régions ultrapériphériques (RUP)

Du 2 au 7 février 2015, la Région Guadeloupe a accueilli la 20<sup>e</sup> conférence des Régions ultrapériphériques (RUP). Les principaux thèmes abordés étaient l'emploi, la nécessaire prise en compte de la spécificité des RUP, l'agriculture et la pêche. Afin de lutter contre le chômage, les 9 présidents des RUP ont acté la création du réseau emploi RUP, destiné à favoriser l'échange d'idées et le développement de politiques communes. Les présidents des RUP ont également réaffirmé la nécessité d'adapter l'application du droit de l'Union européenne aux RUP, ces dernières étant en concurrence avec des États voisins qui ne sont pas soumis aux mêmes règles économiques et sociales que celles appliquées en Europe. En ce qui concerne l'agriculture, les présidents des RUP ont rappelé leurs incertitudes face à la fin des quotas sucriers prévus pour la fin 2017. Enfin, ils ont demandé à l'Union européenne de valoriser le potentiel de la pêche des RUP pour en faire un véritable secteur économique pourvoyeur d'emploi.

## Début de la campagne sucrière

La récolte de canne devrait débuter le 23 février en Guadeloupe continentale et le 26 février à Marie Galante. Les dates de lancement de la campagne sucrière 2015 ont été arrêtées le 10 février par l'Interprofession de la filière canne, réunie en Comité de liaison. Le volume prévisionnel de cannes à couper est en hausse par rapport à 2014. Il est de 618 000 tonnes pour la Guadeloupe continentale (+8 % par rapport à 2014) et de 119 000 tonnes pour Marie-Galante (+12 % par rapport en 2014). Les Négociations annuelles obligatoires (NAO), qui avaient débuté le 23 janvier 2015 entre les représentants des ouvriers et les responsables des sucreries et des distilleries, se poursuivent. Les représentants des ouvriers exigent notamment une revalorisation des salaires, des primes de transports et des tickets restaurants.

## Poursuite de la baisse des carburants routiers

Au 1<sup>er</sup> février 2015, le super sans-plomb a subi une baisse de 5 cts/litre par rapport au mois de janvier pour s'établir à 1,32 €/litre. Le gazole a lui diminué de 7 cts/litre pour s'établir à 1,19 €/litre. Le décret n° 2013-1314 du 27 décembre 2013 prévoit que les prix des produits pétroliers et du gaz soient révisés chaque mois en fonction de l'évolution des cours pétroliers et de la parité monétaire euro/dollar constatées lors du mois précédent. Selon la Préfecture, la baisse des carburants routiers est toujours liée au déséquilibre entre l'offre, nourrie notamment par la production de brut aux États-Unis, et la demande. La dépréciation de 5 % de l'euro au cours du mois de janvier (1 € valait 1,176 USD contre 1,239 USD en décembre 2014) atténue légèrement l'effet de la baisse des cours des matières premières.

## Lancement du recensement de la population

Organisé par l'Insee, le recensement de la population a été lancé le 15 janvier 2015. 4 communes de moins de 10 000 habitants et 14 communes de plus de 10 habitants seront concernées par le recensement. Tous les habitants de Terre-de-Haut, Terre-de-Bas, Petit-Canal et Trois-Rivières, communes de moins de 10 000 habitants, seront recensés. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, seuls 8 % des habitants seront recensés. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la population de Guadeloupe (hors Îles du Nord) s'élève à 405 739 habitants et selon les projections de l'Insee, la population devrait rester stable à l'horizon 2040.

## ACTUALITÉS RÉGIONALES

### Saint-Barthélemy : projet de réforme de la Collectivité adopté au Sénat

Le 29 janvier 2015, le projet de réforme de la Collectivité proposé par Michel Magras a été adopté au Sénat. Dans ce projet, la Collectivité affiche son souhait d'être compétente en matière de délivrance de cartes et titres de navigation des bateaux allant jusqu'à 7 mètres afin de simplifier leur procédure d'immatriculation. Elle affiche également sa volonté de raccourcir le processus d'adoption de sanctions pénales, en spécifiant le délai, à 3 mois, que dispose le gouvernement pour se prononcer sur la ratification des sanctions. Saint-Barthélemy souhaite également devenir compétente en matière de réglementation du nombre de véhicules terrestres à moteur loués sur l'île, afin notamment d'en diminuer le nombre. D'autres mesures sont prévues dans le projet de réforme, certaines portant sur le fonctionnement des instances de la Collectivité (fonctions du Conseil exécutif, du Conseil territorial, du Conseil économique social et culturel et du Président de la Collectivité). Enfin, certaines dispositions n'ont pas été adoptées par le Sénat, dont celle relative à doter Saint-Barthélemy de son propre régime de prévoyance sociale. Le projet de réforme adopté au Sénat devra maintenant être discuté à l'Assemblée nationale.

### Saint-Martin : lancement de la troisième phase d'extension du port de Galisbay

Fin janvier 2015, la troisième phase d'extension du port de Galisbay a été lancée. L'extension du port de commerce de Saint-Martin a pour objectif de développer l'activité portuaire en faisant passer la capacité d'accueil de 10 000 EVP (Equivalent Vingt Pieds : unité de mesure de conteneur) à 200 000 EVP. Le tirant d'eau maximum des bateaux passera notamment de 6,50 mètres à 12 mètres. Le développement de l'activité portuaire devrait consolider la vingtaine d'entreprises installées sur le port de commerce. Les travaux, qui devront durer deux ans, seront financés par les fonds européens. En 2014, 1,4 millions € financés à 50 % par le FEDER avaient été consacrés à la réfection du terre-plein et du quai annexe destiné au trafic inter-îles.

## PRINCIPAUX INDICATEURS

### INDICATEURS DE REFERENCE

					Données brutes	Variation mensuelle	Gissement annuel
<b>Prix</b> (Source : Insee)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	Guadeloupe France entière	Décembre 2014		130,1 127,7	0,8 % 0,1 %	0,6 % 0,1 %
<b>Demandeurs d'emploi</b> (Source : Dicccte)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) (données CVS)		Décembre 2014		61 940	0,4 %	2,2 %
<b>Commerce extérieur</b> (Source : Douanes)	Exportations (en cumul - millions d'euros) Importations (en cumul - millions d'euros)		Décembre 2014		202,4 2 549,3	- -	-25,5 % -7,2 %
<b>Créations d'entreprises</b> (Source : Insee)	Nombre d'entreprises créées (hors auto-entreprises)		janvier 2015 Cumul annuel		385 385	-3,0 % -	-10,5 % 0,0 %
<b>Vulnérabilité des ménages</b> (Source : Iedom)	Personnes physiques en interdiction bancaire Retraits de cartes bancaires (Flux)		Janvier 2015		19 340 456	-2,8 % 39,0 %	-2,5 % -28,1 %

### INDICATEURS SECTORIELS

					Données brutes	Variation mensuelle	Gissement annuel
<b>Trafic aéroportuaire</b> (Source : Aéroport Pôle Caraïbe)	Nombre de passagers (entrées + sorties, hors transit)		Décembre 2014 Cumul annuel		179 521 1 958 488	36,6 % -	-0,4 % -0,2 %
<b>Trafic maritime</b> (Source : Guadeloupe Port Caraïbe)	Trafic net de marchandises (tonnes) Nombre de passagers (entrées + sorties)		Décembre 2014		257 321 94 622	-5,5 % 82,1 %	-11,5 % 7,8 %
<b>Immatriculations</b> (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs		Janvier 2015 Cumul annuel		1 357 1 357	-43,5 % -	0,2 % 0,2 %
<b>Consommation de ciment</b> (Source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)		Janvier 2015 Cumul annuel		15 128 15 128	7,5 % -	-16,1 % -16,1 %

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,20%	10/09/2014

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/15)					
ANNEE	2014	0,04%	JO du 06/02/14	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	1,00%	1,00%	1,50%	2,00%	0,75%

\* hors prime d'Etat

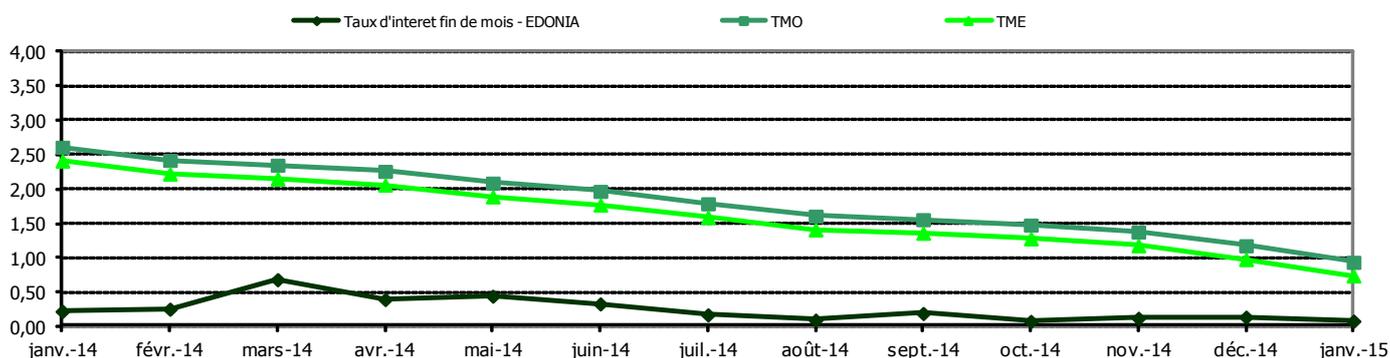
Taux d'intérêt fin de mois - EDONIA				Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0820%	0,1280%	0,1440%	0,0860%	0,0100%	0,0540%	0,1320%	0,2700%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
1,28%	1,18%	0,98%	0,74%	1,48%	1,38%	1,18%	0,94%

### Taux de l'usure (seuils applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>			
Prêts à taux fixe	4,57%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,65%
Prêts à taux variable	4,15%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,35%
Prêts-relais	4,92%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,25%
<b>Autres prêts</b>		Découverts en compte	13,27%
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 euros	20,25%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	3,87%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	14,37%	<b>Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	<b>Seuils de l'usure</b>
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	9,21%	Découverts en compte	13,27%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

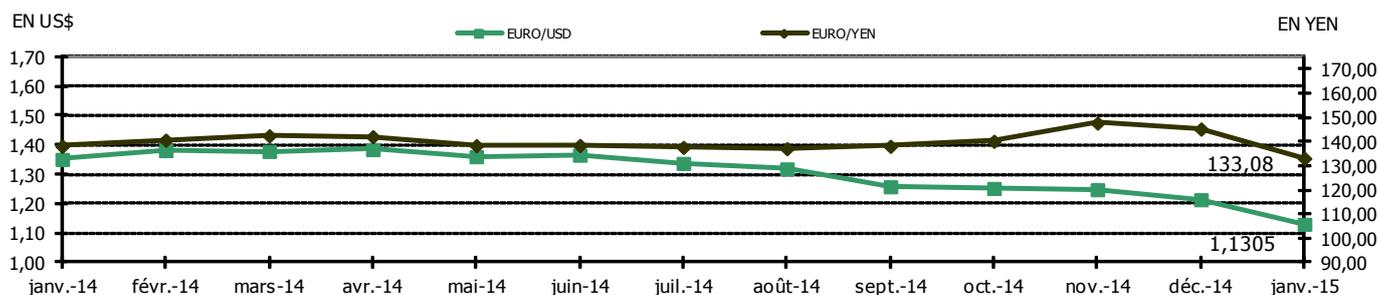
### Taux des marchés monétaires et obligataires



### Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,1305	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,1028	EURO/SRD (Surinam)	3,7266
EURO/JPY (Japon)	133,0800	EURO/BWP (Botswana)	10,8792	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,0214
EURO/CAD (Canada)	1,4323	EURO/SCR (Seychelles)	15,5068	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,5003
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7511	EURO/MUR (Maurice)	36,8815	EURO/BBD (La Barbade)	2,2586
EURO/SGD (Singapour)	1,5292	EURO/BRL (Brésil)	3,0114	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,1494
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,7636	EURO/VEF (Vénézuéla)	7,1054	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3171,7606	EURO/XCD (Dominique)	3,0493	EURO/FC (Comores)	491,96775

### Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



### Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : J.-M. PAUGAM

Editeur et Imprimeur : IEDOM - Parc d'activité de la Providence - Zac de la Dothémare - 97 139 les Abymes

Achevé d'imprimer le 19 février 2015 - Dépôt légal : février 2015 - ISSN 1240-3806